



Avis de projet

Parc éolien de
Rivière-du-Moulin



04 mai 2009

TABLE DES MATIÈRES

1.	INITIATEUR DU PROJET	2
2.	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET	2
3.	TITRE DU PROJET.....	3
4.	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
5.	LOCALISATION DU PROJET	3
6.	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	3
7.	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES.....	3
7.1	Phase construction.....	4
7.2	Phase exploitation	4
7.3	Phase fermeture	5
8.	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET	5
9.	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS.....	6
10.	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET.....	7
11.	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	7
12.	MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE.....	7

ANNEXE 1. Localisation du domaine du parc éolien de Rivière-du-Moulin

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception : Numéro de dossier :
---	--

1. Initiateur du projet

Nom :	EEN CA Rivière du Moulin S.E.C., Hydroméga RDM S.E.C. et RES Canada Rivière du Moulin S.E.C., co-proprétaires indivis agissant par l'intermédiaire de leur mandataire unique Saint-Laurent Énergies inc.
Adresse :	1134, rue Sainte-Catherine Ouest, suite 910 ----- Montréal (Québec) ----- H3B 1H4
Téléphone :	514 397-9997
Télécopieur :	514 392-1466
Courriel :	sboyer@stle.ca
Responsable du projet :	Stéphane Boyer , directeur général Saint-Laurent Énergies inc.
Pour plus d'information sur Saint-Laurent Énergies, visiter les sites Internet des sociétés affiliées ou communiquer avec le responsable du projet :	
<ul style="list-style-type: none">• Hydroméga Services inc. : www.hydromega.com• EDF Énergies Nouvelles : www.edf-energies-nouvelles.com• RES Canada inc. : www.res-ltd.com	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement
Adresse :	895, boulevard Perron ----- Carleton-sur-Mer (Québec) ----- G0C 1J0
Téléphone :	418 364-3139 et 1 888 364-3139
Télécopieur :	418 364-3199
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com

Responsable du projet :	Marjolaine Castonguay , bio., M.Sc. Coordonnatrice de l'étude d'impact
------------------------------------	--

3. Titre du projet

Parc éolien de Rivière-du-Moulin

4. Objectifs et justification du projet

En réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec concernant l'installation de 2 000 MW d'énergie éolienne d'ici le 1^{er} décembre 2015 (A/O 2005-03), Saint-Laurent Énergies projette la construction et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance maximale de 350 MW. Le gisement éolien du domaine du parc permet d'envisager la réussite du projet tant d'un point de vue économique que technique.

Le début des activités de construction du parc est prévu pour 2013 pour une mise en service commerciale au plus tôt le 1^{er} décembre 2014 pour une première phase de 150 MW et le 1^{er} décembre 2015 pour une deuxième phase de 200 MW.

5. Localisation du projet

La carte de l'annexe 1 présente la localisation du domaine du parc éolien. Le domaine du parc couvre 15 422 ha. Il est situé dans la MRC du Fjord-du-Saguenay sur le territoire non organisé (TNO) Lac-Ministuk (4 066,5 ha), et dans la MRC de Charlevoix sur le TNO Lac-Pikauba (11 355,6 ha). Le domaine du parc éolien est situé en territoire forestier.

6. Propriété des terrains

Le domaine du parc éolien de Rivière-du-Moulin, entièrement situé en territoire public, fait partie d'un territoire non cadastré. Il couvre 3 552,7 ha dans la ZEC Mars-Moulin et 11 869,3 ha dans la réserve faunique des Laurentides.

Une lettre d'intention a été émise à l'intention de l'initiateur du projet par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), ce dernier consentant ainsi à attribuer au promoteur, sous certaines conditions, les droits fonciers requis pour l'implantation d'éoliennes. L'initiateur s'engage à respecter les modalités relatives à l'attribution de ces droits.

7. Description du projet et de ses variantes

Le projet prévoit l'implantation d'un parc d'une puissance de 350 MW déployée par 175 éoliennes de

2 MW chacune. Le parc, dans sa configuration actuelle, vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur. Les infrastructures et équipements du projet incluent : 175 éoliennes, un poste de raccordement, des chemins d'accès, un réseau de lignes électriques à 34,5 kV, des mâts de mesure de vent et un bâtiment de service.

Le parc éolien sera raccordé au réseau d'Hydro-Québec. Ce dernier sera responsable de la construction de la ligne de raccordement et des études s'y rattachant. Le projet se divise en trois phases : construction, exploitation et fermeture.

7.1 Phase construction

Les activités de la phase construction du parc éolien comprennent :

- la mobilisation du chantier;
- le transport et la circulation;
- le déboisement et le décapage des aires de travail;
- la construction et l'amélioration des chemins;
- l'installation des éoliennes, des lignes électriques, des mâts de mesure de vent (si nécessaire, en plus de ceux déjà implantés sur le territoire), du poste de raccordement et du bâtiment de service;
- la remise en état des aires de travail.

Compte tenu que le parc éolien est principalement en territoire forestier, l'initiateur s'assurera de la collaboration des industriels forestiers qui détiennent des CAAF afin d'harmoniser les travaux de déboisement et limiter les coupes forestières au minimum nécessaire.

Les éoliennes seront installées sur des fondations de béton de différents types selon la nature du sol. Les différentes composantes des éoliennes (tours, pales, etc.) seront installées à l'aide de grues. L'initiateur assurera une surveillance environnementale tout au long des activités de la phase construction afin de respecter les règlements et normes en vigueur et les mesures spécifiées à l'étude d'impact sur l'environnement, au décret ainsi qu'aux permis de construction.

7.2 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation visent à assurer le bon fonctionnement du parc éolien par le biais d'un système centralisé et l'entretien adéquat et régulier des équipements et infrastructures du projet.

Les activités de la phase exploitation du parc éolien comprennent, entre autres :

- la présence et le fonctionnement des équipements;
- le transport et la circulation;
- l'entretien des équipements.

7.3 Phase fermeture

À la fin de la phase exploitation du parc éolien, les différents équipements tels les éoliennes, le réseau électrique, le bâtiment de service, les mâts de mesure de vent et le poste de raccordement seront démantelés et les matériaux seront retirés du site. Ce dernier sera restauré, par exemple en effectuant le reboisement ou l'ensemencement (mélange commercial) des surfaces de travail. Le démantèlement des équipements du parc respectera les modalités décrites dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2005-03).

8. Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet

La configuration du parc éolien tient compte des composantes du milieu déjà identifiées lors des études préliminaires réalisées en 2006 et lors des démarches auprès des intervenants du milieu effectuées en 2007 et 2008. Une étude d'impact sera présentée au MDDEP et comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone d'étude locale du projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin.

Le relief du terrain est escarpé et présentent plusieurs cours d'eau. Le domaine du parc éolien englobe également quelques lacs, dont les lacs Georges, de l'Enfer, du Moulin et Marchand. Les éoliennes seront érigées sur les crêtes des monts, dont la majeure partie est située en zone d'affectation forestière. Des droits sont alloués pour la coupe forestière en territoire public. L'ensemble du domaine du parc éolien est situé dans l'unité d'aménagement forestier (UAF) 023-52 dont représentant pour le PAIF est Produits forestiers Saguenay inc. de Saint-Fulgence. Aucune érablière à potentiel acéricole ou en exploitation n'a été répertoriée.

Des activités de chasse et de pêche sont pratiquées dans le domaine du parc éolien. Ce dernier couvre une partie de la réserve faunique des Laurentides et de la ZEC Mars-Moulin, deux territoires fauniques structurés. Le piégeage des animaux à fourrure est également pratiqué.

Le domaine du parc éolien se situe dans le bassin hydrographique de la rivière Saguenay. Trois tributaires de la rivière à Mars, une rivière à saumon, se trouvent dans le domaine du parc éolien, soit le ruisseau Coulée des Larmes, le ruisseau des Conscrits et le ruisseau Bras de l'Enfer.

Quelques bâtiments sont situés dans le domaine du parc éolien. Selon les dernières données du gouvernement du Québec, 23 baux sont dénombrés dans le domaine du parc éolien : 16 à des fins commerciales pour des mâts de mesure de vent et 7 à des fins de villégiature personnelle. Des

sentiers récréatifs et des parcours canotables sillonnent le domaine du parc éolien.

9. Principaux impacts appréhendés

L'étude d'impact présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les diverses composantes des milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation et de compensation seront proposées pour réduire ou éliminer ces impacts lorsque possible.

Les principaux impacts appréhendés en phase construction concernent les sols et les peuplements forestiers, de même que les habitats fauniques et aquatiques. Le transport et la circulation peuvent générer des impacts en ce qui a trait à l'utilisation du territoire pour la chasse, la pêche, la villégiature, etc.

La faune avienne et les chiroptères sont susceptibles de subir des impacts en phase exploitation, notamment en raison du risque de collision avec les structures lors des périodes de migration. Les études rapportent généralement une faible mortalité avienne causée par les éoliennes comparativement à celle causée par d'autres structures anthropiques en hauteur comme les édifices, les fenêtres ou les tours de télécommunication.

Des inventaires d'oiseaux ont été réalisés à l'automne 2008 et se poursuivent en 2009 dans le but de valider la compatibilité du site avec la construction d'un parc éolien (par exemple, absence de corridors importants de migration au printemps). De plus, des inventaires de chiroptères auront lieu en 2009.

Les impacts sonores potentiels seront atténués compte tenu que les éoliennes sont érigées sur les sommets montagneux en milieu forestier peu habité et à une distance de 17,5 km du périmètre d'urbanisation de la municipalité la plus près (Ferland et Boileau - secteur sud).

Les impacts anticipés sur le paysage feront l'objet d'une attention particulière près des secteurs de villégiature et des sites d'intérêt et à partir des corridors touristiques. Des photomontages seront réalisés afin d'évaluer l'impact à partir de différents sites.

Des impacts positifs sont prévus sur l'économie locale par la création de plusieurs emplois et par les retombées économiques indirectes de la construction et de l'exploitation du parc éolien durant les trois phases.

10. Calendrier de réalisation du projet

Selon l'échéancier prévu pour la réalisation du projet, certains travaux de préparation du site comme le déboisement, la construction des chemins d'accès ou le coulage des fondations de béton des éoliennes pourraient débiter au cours de l'année 2013.

La majorité des travaux de construction seront réalisés en 2014 et 2015. La mise en service de la première phase (150 MW) du parc est prévue pour le 1^{er} décembre 2014 alors que celle de la deuxième phase (200 MW) est prévue pour le 1^{er} décembre 2015.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Saint-Laurent Énergies ne prévoit aucune phase ultérieure au projet ni aucun autre projet connexe dans la zone d'étude.

12. Modalités de consultation publique

Le processus de consultation publique prendra la forme de rencontres d'information avec la population et les intervenants locaux. L'initiateur a commencé les activités de consultation publique. Des rencontres ont déjà eu lieu avec différents intervenants du milieu (industriels forestiers, MRC, SÉPAQ, ZEC Mars-Moulin, etc.).

Des journées portes ouvertes auront lieu au cours du printemps ou de l'été 2009, pendant lesquelles le projet sera présenté aux citoyens. Les commentaires reçus lors de ces différentes consultations seront pris en considération, dans la mesure du possible, lors de la planification et de la réalisation du parc afin d'assurer une intégration harmonieuse au milieu récepteur.














Je certifie, au meilleur de ma connaissance, que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts, en date du 21 avril 2009.

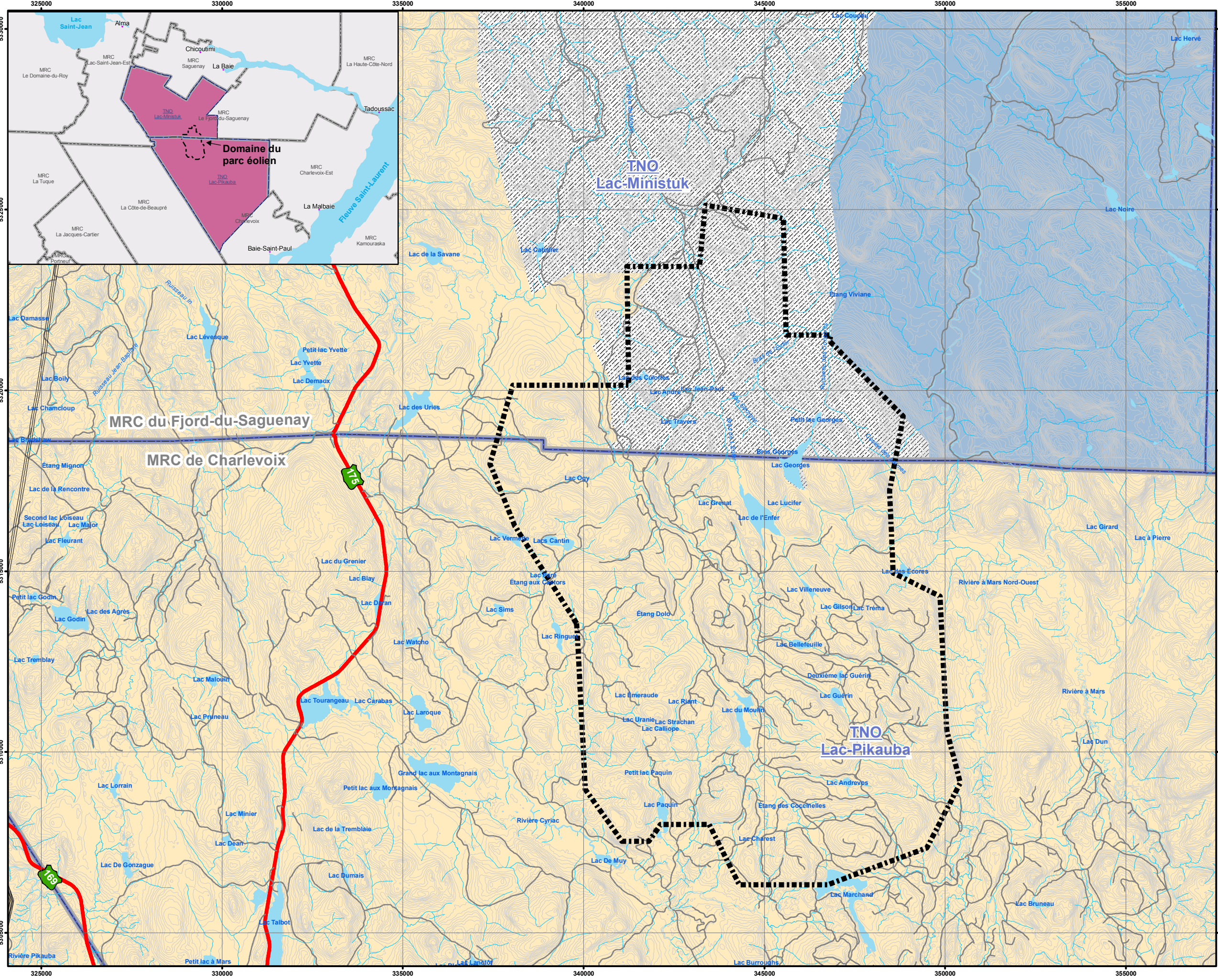
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Boyer'.

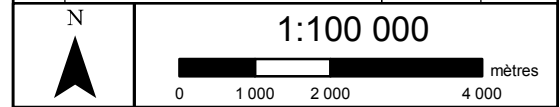
*Stéphane Boyer, directeur général
Saint-Laurent Énergies inc.*

Annexe I Localisation du projet – Parc éolien de Rivière-du-Moulin

Annexe 1. Localisation du domaine du parc éolien de Rivière-du-Moulin

-  Domaine du parc éolien
-  Zone d'étude locale
- Tenures du territoire**
-  Territoire privé
- Territoires publics**
-  Réserve faunique des Laurentides
-  ZEC Mars-Moulin
- Autres éléments**
-  Ligne de transport d'énergie
-  Courbe de niveau
-  Route régionale
-  Chemin
-  Cours d'eau
-  Plan d'eau
-  Limite municipale
-  Limite des MRC





Conception : Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Vérification : Nathalie Leblanc, bio., M. Sc.

Date : 27 avril 2009

Source : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2007 BDTQ 1:20 000

Projection : MTM 7, NAD83

